

- **AVIS D'APPEL À CANDIDATURE**

- CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE TAHOUA
- VILLE DE NIAMEY
- DIRECTION REGIONALE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE TAHOUA

- **AVIS D'ATTRIBUTION**

- DIRECTION RÉGIONALE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE D'AGADEZ
- PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES RURALES A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU NIGER (PRECIS) UNITE REGIONALE DE GESTION DU PROJET (URGP) DE DOSSO
- AGENCE NIGÉRIENNE DE NORMALISATION, DE MÉTROLOGIE ET DE CERTIFICATION

- **PLANS PRÉVISIONNELS**

- CABINET DU PREMIER MINISTRE
- COUR DES COMPTES
- MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT
- CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES D'AGADEZ
- OFFICE DU BACCALAURÉAT, DES EQUIVALENCES ET DES EXAMENS ET CONCOURS DU SUPÉRIEUR
- ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
- HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO
- CONSEIL REGIONAL DE TAHOUA
- COMMUNE DE TIBIRI



DÉCISIONS DU CRD

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS





Sommaire

- AVIS D'APPEL À CANDIDATUREPAGES 3-10
- AVIS D'ATTRIBUTION PAGES 11-15
- PLANS PRÉVISIONNELS PAGES 16-25
- DÉCISIONS DU CRD..... PAGES 26-31

Journal des Marchés Publics

Hebdomadaire de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique du Niger

BP : 725 - Niamey - NIGER
Tél : (00227) 20 72 35 00
Email : armp@intnet.ne
Site web : www.armp-niger.org

Directeur de Publication

Dr. Issoufou Adamou

Directrice de la Rédaction

Mme Zourkaleini Zara

Comité de Rédaction

Mme Zourkaleini Zara

M. Adamou Tahirou

M. Yacouba Soumana

M. Amadou Mahaman Rabiou

Dr. Almoctar Mahamane

M. Maharou Habou

Conception & Impression



La Grande Imprimerie du Niger

BP: 383 Niamey - Niger

Tél. : +227 20 73 30 91

96 86 33 33

Tirage :

200 exemplaires

Abonnement/Distribution

ARMP : Tél : 20 72 35 00



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE TAHOUA

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Dans le cadre de l'exécution du Budget National 2023, le Centre Régional des Œuvres Universitaires de Tahoua (CROU) lance un avis à manifestation d'intérêt en vue de présélectionner des prestataires pour la mise en place d'une base de données agréés. Cette base de données de prestataires agréés indiqué dans le Code des Marchés Public en son article n° 51, sera exploitée pour en faveur des Demandes de Cotation (de services, de fournitures et de travaux). Les sélectionnés seront retenus sur la base de vérification des pièces administratives suivantes à fournir : Numéro d'Identification Fiscale et le RCCM.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès du service de l'Intendance du Centre Régional des Œuvres Universitaires de Tahoua de 8h 30 à 16h 30.

La réponse au présent Avis de Manifestation d'Intérêt est l'envoi sous plis fermé des deux pièces administratives demandées ci-dessus et doit être déposé au secrétariat de la Direction du CROU de Tahoua au plus tard le **mercredi 11 janvier 2023** à 9 heures 00 minutes.

L'ouverture des plis aura lieu dans la salle de réunion de la Direction du CROU de Tahoua, le **mercredi 11 janvier 2023** à 10 heures 00 minutes ; en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

La liste de candidats présélectionnés sera communiquée au plus tard sept (7) jours calendaires après la date limite de remise des candidatures.

Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis d'appel d'offre ouvert.

Le Directeur



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE TAHOUA

AVIS DE DEMANDE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX N°003/2023/CROU/UDH

1. Le présent avis d'appel d'offres fait suite à l'approbation du plan de passation de marché-PPM Initial 2023 du CROU de Tahoua par la DGCMP/EF (cf : n°001571/MF/DGCMP/OB/DCOB/DASPPM du 08/11/2022) publié dans le journal officiel de l'ARMP, JMP n° 466 du 21 au 27 Novembre 2022.
2. Le Centre Régional des Œuvres Universitaires de Tahoua (CROU de Tahoua) sollicite des offres fermées de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures suivants : il s'agit des produits alimentaires : **VIANDE BLANCHE tel que : POULETS ET ŒUFS.**
3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée aux articles 29 et 30 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles ;
4. Le délai d'exécution du marché est de Deux cents soixante (270) jours ;
5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **Cent Mille (100 000) en FCFA** à l'adresse mentionnée ci-après au Centre Régional des Œuvres Universitaires de Tahoua (CROU de Tahoua).
6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Centre Régional des Œuvres Universitaires de Tahoua (CROU de Tahoua) **au plus tard le 17 janvier 2023 à 9heures 00**. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
7. Les offres seront ouvertes en présence de représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **17 janvier 2023 à 10heures 00** à l'adresse suivante : salle de réunion du Centre Régional des Œuvres Universitaires de Tahoua (CROU de Tahoua). Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis d'appel à la candidature de la DRP.

Le Directeur



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE TAHOUA

AVIS DE DEMANDE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX N°002/2023/CROU/UDH

1. Le présent avis d'appel d'offres fait suite à l'approbation du plan de passation de marché-PPM Initial 2023 du CROU de Tahoua par la DGCMP/EF (cf : n°001571/MF/DGCMP/OB/DCOB/DASPPM du 08/11/2022) publié dans le journal officiel de l'ARMP, JMP n° 466 du 21 au 27 Novembre 2022.
2. Le Centre Régional des Œuvres Universitaires de Tahoua (CROU de Tahoua) sollicite des offres fermées de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures suivants : il s'agit des produits alimentaires : **PETIT DEJEUNER tel que : LAIT EN Poudre, NESCAFE, LIPTON ET SUCRE EN Poudre ;**
3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée aux articles 29 et 30 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles ;
4. Le délai d'exécution du marché est de Deux cent soixante dix (270) jours ;
5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **Cent Mille (100 000) en FCFA** à l'adresse mentionnée ci-après au Centre Régional des Œuvres Universitaires de Tahoua (CROU de Tahoua).
6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Centre Régional des Œuvres Universitaires de Tahoua (CROU de Tahoua) **au plus tard le 19 janvier 2023 à 9heures 00**. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
7. Les offres seront ouvertes en présence de représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **19 janvier 2023 à 10heures 00** à l'adresse suivante : salle de réunion du Centre Régional des Œuvres Universitaires de Tahoua (CROU de Tahoua). Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis d'appel à la candidature de la DRP.

Le Directeur



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

VILLE DE NIAMEY

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N°002/2022/DM/PC/VN/CAB/DMP

1. Le présent Avis d'appel à candidature publié dans le journal des Marchés Publics du Niger N°470 du 19 au 25 décembre 2022.
2. La Ville de Niamey sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures (ou la prestation des services) suivants : Achat matériaux de colmatage des nids de poule et points à temps dans la Ville de Niamey.
3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée à l'article 50 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Le délai d'exécution du marché est de trente (30) jours calendaires à compter de la date de notification du marché approuvé.
5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **Cinquante Mille (50 000 F CFA) Francs CFA** auprès de la Direction des Marchés Publics de la Ville de Niamey. La méthode de paiement sera en espèce.
6. Les offres devront être soumises à la Ville de Niamey (Bureau d'Ordre) au plus tard le 10 / 01 / 2023...à 10 heures 00 mn. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 15 jours à compter de la date limite du dépôt des offres à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 11.1 des DPDRP.
8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 10 / 01 / 2023 à....10.....heures....30.....mn dans la salle de réunion de la Ville de Niamey.

DEPUTE MAIRE OUMAROU DOGARI MOUMOUNI



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

VILLE DE NIAMEY

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 009/2022/DM/PCVN/CAB/DMP

1. Le présent Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'additif n° 4 de l'avis général de passation de marchés publié dans l'hebdomadaire de l'Agence de Régulation des Marchés Publics N°470 du 19 au 25 décembre 2022.

2. La ville de Niamey dispose des fonds pour financer la fourniture de matériels électriques pour l'éclairage public et entretien des installations intérieures des bureaux de la Ville de Niamey et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché n°009/2022/DM/PC/VN/CAB/DMP pour la fourniture de matériels électriques pour l'éclairage public et entretien des installations intérieures des bureaux de la Ville de Niamey.

3. La ville de Niamey sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures et les prestations suivantes en deux lots :

Lot n° 1 : Fourniture de matériels électriques pour l'éclairage public de la Ville de Niamey ;

Lot n° 2 : Entretien des installations intérieures des bureaux de la Ville de Niamey.

Le délai de livraison est de : **Soixante (60) jours calendaires** à compter de la date de notification du marché approuvé.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 29 et 30 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Ville de Niamey à la Direction des Marchés Publics et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 00 mn et le vendredi de 8 h 30 mn à 13 h 00 mn..

6. Les exigences en matière de qualifications figurent dans les DPAO.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de Cent Mille (100 000 F CFA) Francs CFA auprès de la Direction des Marchés Publics de la Ville de Niamey. La méthode de paiement sera en espèce.

8. Les offres devront être déposées à la Ville de Niamey (Bureau d'Ordre) au plus tard à la date 12/01/2023... à 10 heures 00 mn. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de 2% du montant de l'Offre.

10. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 120 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 18.1 des IC et au DPAO.

11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis à la date 12/01/2023.. à 10 heures 30 mn dans la salle de réunion de la Ville de Niamey.

DEPUTE MAIRE OUMAROU DOGARI MOUMOUNI



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

DIRECTION REGIONALE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE TAHOUA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 16/2022/DRHA/TA

Ce présent avis d'appel d'offres fait suite à l'additif N°04 au plan prévisionnel annuel de passation des marchés publics pour l'année 2022 par lettre N°1666/MF/DGCMP/EF/DSI/SPPM/DASPPM du 18/11/2022 de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers.

Dans le cadre de l'exécution des travaux hydrauliques sous financement Etat du Niger, la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement lance un Appel d'offres ouvert pour les **Travaux d'optimisation des Mini AEP Multi-villages de Nobi et Laweye Gogé , Commune de Malbaza, Département de Malbaza dans la Région de Tahoua.**

1. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les entreprises ou groupements des dites entreprises agréées en BTP/Hydraulique option AEP de 1^{ère} catégorie ou plus en règle vis à vis de l'Administration pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation des biens.
2. Le Directeur Régional de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Tahoua sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux ci-dessus constitués d'un seul lot.
3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 29 et 30 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement de la somme non remboursable de deux cent mille (200 000) francs CFA auprès de la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Tahoua BP 189, Téléphone (00227) 20 610 545 dès le 02/01/2023 entre 09 heures et 17 heures du lundi au Jeudi, et 09 heures à 12 heures le vendredi. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et le maître d'ouvrage ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.
5. Les offres devront parvenir ou être remises à la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Tahoua au plus tard le 03/02/2023 à 09 heures 00 minutes.
6. Les offres seront présentées en un original et trois (3) copies, conformément aux DPAO, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de cinq millions (5 000 000 FCFA)
7. Les candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de quatre-vingt-dix jours (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et dans les DPAO.
8. L'ouverture des plis sera faite le 03/02/2023 à 09 heures 00 minutes dans la salle de réunion de la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Tahoua en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.
9. Le Délai d'exécution des travaux est d'un **délai de six (6) mois y compris un (1) mois de mobilisation.**

Par décision motivée, la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Tahoua se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'offres.

Le Directeur Régional



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

DIRECTION REGIONALE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE TAHOUA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°17/2022/DRHA/TA

Ce présent avis d'appel d'offres Ouvert fait suite à l'additif n°3 du plan prévisionnel de passation de marchés par lettre N°1660/MF/DGCMP/OB/DCOB /DASPPM du 18 Novembre 2022 de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Opérations Budgétaires

Dans le cadre de l'exécution des travaux hydrauliques sous financement Budget National, la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement lance un Appel d'offres ouvert pour les **travaux de réalisation d'un (1) forage profond de 550 m équipe d'une (1) mini aep multi villages a Balgaya, Commune Rurale de Dogueraoua, Département de Malbaza dans la Région de Tahoua.**

1. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les entreprises ou groupements des dites entreprises agréées en BTP/Hydraulique option AEP et Forage de la 2^{ème} catégorie ou plus en règle vis à vis de l'Administration pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation des biens.
2. Toute entreprise ayant subi une résiliation dans le cadre de la réalisation des forages profonds dans la région de Tahoua est d'office disqualifiée.
3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 29 et 30 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres auprès de la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Tahoua, BP189, Téléphone (00227) 20 610 545 Téléphone (00227) 20 610 545 dès le 02/01/2023 entre 09 heures et 17 heures du lundi au Jeudi, et 09 heures à 12 heures le vendredi. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et le maître d'ouvrage ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.
5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **Deux cent cinquante mille (250.000) francs CFA** auprès de la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Tahoua. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et le maître d'ouvrage ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.
6. Les offres devront parvenir ou être remises à la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Tahoua au **plus tard le 03/02/2023 à 10 heures 00 minutes**. L'ouverture des plis sera faite le même jour à 10 heures 00 minutes dans la salle de réunion de la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Tahoua.
7. Les offres seront présentées en un original et trois (3) copies, conformément aux DPAO, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **cinq millions (5000 000) FCFA**.
8. Les candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et dans les DPAO.
9. Par décision motivée, la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Tahoua se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'offres.

Le Directeur Régional



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

DIRECTION REGIONALE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE TAHOUA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 18/2022/DRHA/TA

Ce présent avis d'appel d'offres Ouvert fait suite à l'additif n°3 du plan prévisionnel de passation de marchés par lettre N°1660/MF/DGCMP/OB/DCOB /DASPPM du 18 Novembre 2022 de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Opérations Budgétaires

Dans le cadre de l'exécution des travaux hydrauliques sous financement Budget National, la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement lance un Appel d'offres ouvert pour les **travaux de réalisation d'un (1) forage profond de 450 m équipe d'une (1) mini aep multi villages a Alokoto, Commune Rurale de Dogueraoua, Département de Malbaza dans la Région de Tahoua.**

1. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les entreprises ou groupements des dites entreprises agréées en BTP/Hydraulique option AEP et Forage de la 2^{ème} catégorie ou plus en règle vis à vis de l'Administration pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation des biens.
2. Toute entreprise ayant subi une résiliation dans le cadre de la réalisation des forages profonds dans la région de Tahoua est d'office disqualifiée.
3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 29 et 30 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres auprès de la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Tahoua, BP189, Téléphone (00227) 20 610 545 dès le 02/01/2023 entre 09 heures et 17 heures du lundi au Jeudi, et 09 heures à 12 heures le vendredi. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et le maître d'ouvrage ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.
5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de deux cent cinquante mille (250.000) francs CFA auprès de la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Tahoua. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et le maître d'ouvrage ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.
6. Les offres devront parvenir ou être remises à la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Tahoua **au plus tard le 03/02/2023 à 11 heures 00 minutes**. L'ouverture des plis sera faite le même jour à 11 heures 00 minutes dans la salle de réunion de la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Tahoua.
7. Les offres seront présentées en un original et trois (3) copies, conformément aux DPAO, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **cinq millions (5000 000) FCFA**.
8. Les candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et dans les DPAO.

Par décision motivée, la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Tahoua se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'offres.

Le Directeur Régional



AVIS D'ATTRIBUTION

PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES RURALES A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU NIGER (PRECIS) UNITE REGIONALE DE GESTION DU PROJET (URGP) DE DOSSO

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure : PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES RURALES A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU NIGER (PRECIS) UNITE REGIONALE DE GESTION DU PROJET (URGP) DE DOSSO

Exercice budgétaire : 2022

Source de financement : FIDA

Mode de passation : SFQC

Référence du marché : Avis D'appel à Manifestation d'intérêt National N° 002/2022/URGP/PRECIS DOSSO/MAG

Objet du marché : Fourniture de services pour les études de faisabilités technique, environnementale, socio-économique, élaboration du dossier d'appel d'offre (DAO) des travaux de réalisation de dix (10) petits périmètres irrigués dans la Région de Dosso.

Date et support de Publication de l'avis : Sahel-Quotidien de 10/06/2022

Date de notification aux soumissionnaires : 27/06/2022

N° Lot	Noms des Soumissionnaires	Montant proposé	Délais d'exécution	Observations (motif rejet/attribution)
Unique	Groupement de Cabinets GENERAL de l'INGENERIE pour le DEVELOPPEMENT (GID) et GLOBAL TECH, Tél : +227 90 90 95 01 Niamey-Niger ; Email : globaltech.cabinet@gmail.co	26 690 000	3 mois	Retenu (classé premier à l'issue de l'évaluation combinée)
	Bureau d'Ingénieurs Conseils Kani (BICKA) Niger, BP :1088 Niamey-Koubia, Tél : 227 81 36 57 92, Email : bickasarl@yahoo.fr	26 450 000	3 mois	Non retenu (classé deuxième à l'issue de l'évaluation combinée)
	Groupement de cabinets CAFI-B et AGECI, Tél : +227 96 41 37 47/80777863 et Email : cafi2000@yahoo.	18 350 000	3 mois	Retenu (classé troisième à l'issue de l'évaluation combinée)
	Groupement de cabinets SERAT ET CERTECH, Tél: 227 98 03 01 70, Email : certeniger@gmail.com	58 193 750	3 mois	Retenu (classé quatrième à l'issue de l'évaluation combinée)

Le Coordonnateur

AGENCE NIGERIENNE DE NORMALISATION, DE METROLOGIE ET DE CERTIFICATION

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure : Agence Nigérienne de Normalisation, de Métrologie et de Certification

Exercice Budgétaire : 2022

Source de Financement : Confédération Suisse

Mode de passation du marché : Demande de Renseignements et de Prix

Références du marché : N°1/ANMC/2022

Objet du marché : Acquisition des équipements pour l'installation des sites de contrôle et antennes régionales

Support et date de publication de l'avis : Hebdomadaire N° 462 du 24 au 30 octobre 2022 de l'Agence de Régulation des Marchés Publics du Niger

Date de notification aux soumissionnaires : 20 Décembre 2022.

N°	Soumissionnaires	Montant TTC proposé	Délai de livraison	Observations (motif attribution/rejet)
1	Société Alliance Pharma, NIF : 37364/S, RCCM-NE/TA/2018/B/155	40 318 390 FCFA	30 jours	Offre jugée conforme, classée 1 ^{ère} (retenue), attributaire définitif
2	Entreprise Ahmed Aboubacar Idriss, NIF 54601/R, RCCM-NE-NIM-01-2022-A10-00662	-	-	Offre rejetée pour manque de certaines pièces administratives dans le dossier

Le Coordonnateur



AVIS D'ATTRIBUTION

DIRECTION RÉGIONALE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE D'AGADEZ

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure : Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Exercice budgétaire 2022

Source de financement : Budget National (BN)

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert National (AON)

Référence du marché : N° 001/2022/DRET/FP/AZ /BN

Objet du marché : Acquisition en deux lots des matières d'œuvre pour les sessions d'examen du CAP du CQP et du BEP dans la Région de d'Agadez : LOT N°1

Date et support de Publication de l'avis : AIR INFO DU 16 au 22 AOUT 2022

Date de notification aux soumissionnaires : 21 Septembre 2022

N° Lot	Noms des Soumissionnaires	Montant proposé	Délais d'exécution	Observations (motif rejet/attribution)
1	ETS HADJA AHAMADA NIF : 36816/S, Tel : 96 67 35 45	11 639 700 F CFA TTC	CINQ (5) JOURS	OFFRE RETENUE (conforme et l'unique offre enregistrée)

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure : Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Exercice budgétaire 2022

Source de financement : Budget National (BN)

Mode de passation : Appel D'offres Ouvert National (AON)

Référence du marché : N° 002/2022/DRET/FP/AZ /BN

Objet du marché : Acquisition de la matière d'œuvre pour les sessions d'examen du BEP dans la Région de d'Agadez : LOT N°2

Date et support de Publication de l'avis : AIR INFO DU 16 au 22 AOUT 2022

Date de notification aux soumissionnaires : 21 Septembre 2022

N° Lot	Noms des Soumissionnaires	Montant proposé	Délais d'exécution	Observations (motif rejet/attribution)
1	ETS HADJA AHAMADA NIF : 36816/S, Tel: 96 67 35 45	18 643 536 F.CFA TTC	CINQ (5) JOURS	OFFRE RETENUE (conforme et l'unique offre enregistrée)

Le Directeur Régional



AVIS D'ATTRIBUTION

DIRECTION RÉGIONALE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE D'AGADEZ

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure : Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Exercice budgétaire 2022

Source de financement : Fonds Commun Sectorielle de l'Education (FCSE)

Mode de passation : Appel D'offres Ouvert National (AON) N°002/FCSE/2022/DRET/FP/AZ

Référence du marché : N°003/FCSE/2022/DRET/FP/AZ /LOT N°1

Objet du marché : l'acquisition de la matière d'œuvre pour les CFM et les CET, dans la Région d'Agadez:

LOT N°1

Date et support de Publication de l'avis : Hebdomadaire DE L'ARMP DU 06 au 12 JUIN 2022

Date de notification aux soumissionnaires : 17 Octobre 2022

N° Lot	Noms des Soumissionnaires	Montant proposé	Délais d'exécution	Observations (motif rejet/attribution)
1	ENTREPRISE HASSAN AMADOU ADO	18 643 536 F.CFA TTC	VINGT CINQ (25) JOURS	OFFRE RETENUE (conforme et classée première)
2	ETREPRISE GTI SARL NIF : 5372/R TEL : 96984223	19 056 065 F.CFA TTC	VINGT CINQ (25) JOURS	Non-conformité des marchés similaire
3	ENTREPRISE ABOUCAR HASSAN NIF : 5790/R ; TEL : 96497351	17 522 572 F.CFA TTC	TRENTE (30) JOURS	Capacité financière (ligne de crédit) non conforme au modèle du DAO

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure : Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Exercice budgétaire 2022

Source de financement : Fonds Commun Sectorielle de l'Education (FCSE)

Mode de passation : Appel D'offres Ouvert National (AON) N°002/FCSE/2022/DRET/FP/AZ

Référence du marché : N°004/FCSE/2022/DRET/FP/AZ /LOT N°2

Objet du marché : l'acquisition des équipements, des matériels et outillages techniques pour les CFM et les CET, dans la Région d'Agadez : LOT N°2

Date et support de Publication de l'avis : Hebdomadaire DE L'ARMP DU 06 au 12 JUIN 2022

Date de notification aux soumissionnaires : 17 Octobre 2022

N° Lot	Noms des Soumissionnaires	Montant proposé	Délais d'exécution	Observations (motif rejet/attribution)
1	ENTREPRISE HASSAN AMADOU ADO NIF : 7439/R TEL : 96984457	11 557 280 F.CFA TTC	VINGT CINQ (25) JOURS	OFFRE RETENUE (conforme et classée première)
2	ETREPRISE GTI SARL NIF : 5372/R TEL : 96984223	11 354 385 F.CFA TTC	VINGT CINQ (25) JOURS	Non-conformité des marchés similaire
3	ENTREPRISE ABOUCAR HASSAN NIF : 5790/R ; TEL : 96497351	12 525 643 F.CFA TTC	TRENTE (30) JOURS	Capacité financière (ligne de crédit) non conforme au modèle du DAO

Le Directeur Régional



AVIS D'ATTRIBUTION

DIRECTION RÉGIONALE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE D'AGADEZ

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure : Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
Exercice budgétaire 2022

Source de financement : Fonds Commun Sectorielle de l'Education (FCSE)

Mode de passation : Demande de Renseignements et de Prix (DRP) N°001/2022/DRET/FP/AZ/FCSE

Référence du marché : N°005/2022/DRET/FP/AZ/FCSE

Objet du marché : l'acquisition des équipements, des matériels et outillages techniques pour les CFM et les CET, dans la Région d'Agadez : LOT UNIQUE

Date et support de Publication de l'avis : Hebdomadaire de L'ARMP DU 29 Aout au 04 Septembre 2022

Date de notification aux soumissionnaires : 16 Novembre 2022

N° Lot	Noms des Soumissionnaires	Montant proposé	Délais d'exécution	Observations (motif rejet/attribution)
1	ENTREPRISE HASSAN AMADOU ADO NIF : 7439/R TEL : 96984457	7 480 935 F.CFA TTC	VIGT (20) JOURS	La non-conformité des marchés similaires et l'absence de la période de validité de l'offre dans la lettre de soumission
2	ETREPRISE GTI SARL NIF :5372/R TEL :96984223	8 389 500 F.CFA TTC	VIGT (20) JOURS	OFFRE RETENUE (conforme et classée première)
3	ENTREPRISE ABOUCAR HASSAN NIF : 5790/R ; TEL : 96497351	6 491 450 F.CFA TTC	VIGT (20) JOURS	La non-conformité des marchés similaires
4	NASSIROU GROUP	3 944 850 F.CFA TTC	QUATROZE (14) JOURS	Retrait de l'offre par le soumissionnaire qui a reconnu après demande de confirmation de prix par la cope que son offre est anormalement basse
5	BIANOU SERVICE NIF : 20193/R Tel : 94 66 80 20 NIF : 20193/R Tel : 94 66 80 20	7 574 450 F.CFA TTC	SEPT (7) JOURS	ARF non conforme, ne porte pas l'objet de la DRP et établi avant la publication de l'avis de la DRP

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure : Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
Exercice budgétaire 2022

Source de financement : Fonds Commun Sectorielle de l'Education (FCSE)

Mode de passation : Demande de Renseignements et de Prix (DRP) N°002/2022/DRET/FP/AZ/FCSE

Référence du marché : N°006/2022/DRET/FP/AZ/FCSE

Objet du marché : l'acquisition des kits individuels (couture, mécanique, menuiserie, électronique...) pour appuyer les jeunes filles dans le cadre des activités génératrices de revenus dans la Région d'Agadez : LOT UNIQUE

Date et support de Publication de l'avis : Hebdomadaire DE L'ARMP N°465 DU 14 au 20 Novembre 2022

Date de notification aux soumissionnaires : 12 Décembre 2022

N° Lot	Noms des Soumissionnaires	Montant proposé	Délais d'exécution	Observations (motif rejet/attribution)
1	ETS Hadja Ahamada NIF :36816/S, Tel : 96 67 35 45	3 987 690 F.CFA TTC	Quinze (15) JOURS	OFFRE RETENUE (conforme et classée première)
2	ETS Bianou services, NIF : 20193/RTel : 94 66 80 20	3 998 400 F.CFA TTC	Quinze (15) JOURS	OFFRE NON RETENUE (offre classée deuxième)



AVIS D'ATTRIBUTION

DIRECTION RÉGIONALE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE D'AGADEZ

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure : Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Exercice budgétaire 2022

Source de financement : Budget National (BN)

Mode de passation : Demande de Renseignements et de Prix (DRP) N°003/2022/DRET/FP/AZ/BN

Référence du marché : N°007/2022/DRET/FP/AZ/FCSE

Objet du marché : Acquisition de la matière d'œuvre pour la dotation du CFPT et du LPHT d'Agadez. :
LOT UNIQUE Date et support de Publication de l'avis : Hebdomadaire de L'ARMP N°465 DU 14 au 20
Novembre 2022

Date de notification aux soumissionnaires : 12 Décembre 2022

N° Lot	Noms des Soumissionnaires	Montant proposé	Délais d'exécution	Observations (motif rejet/attribution)
1	ETS Hadja Ahamada NIF :36816/S, Tel : 96 67 35 45	4 911 725 F.CFA TTC	Quinze (15) JOURS	OFFRE NON RETENUE : pour la non fourniture de l'ARF
2	ETS Bianou services, NIF : 20193/R Tel : 94 66 80 20	4 497 605 F.CFA TTC	Quinze (15) JOURS	OFFRE RETENUE (conforme et classée première)
3	Entreprise ESAHA/BTP	4 602 325 F CFA TTC	Quinze (15) JOURS	OFFRE NON RETENUE : pour la non fourniture de l'attestation de l'ARMP et de l'ARF

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure : Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Exercice budgétaire 2022

Source de financement : Budget National (BN)

Mode de passation : Demande de Renseignements et de Prix (DRP) N°004/2022/DRET/FP/AZ/BN

Référence du marché : N°008/2022/DRET/FP/AZ/FCSE

Objet du marché : Acquisition de la matière d'œuvre pour la dotation du CFPT et du LPHT d'Agadez. : LOT
UNIQUE

Date et support de Publication de l'avis : Hebdomadaire de L'ARMP N°465 DU 28 Novembre au 04 Décembre
2022

Date de notification aux soumissionnaires : 20 Décembre 2022

N° Lot	Noms des Soumissionnaires	Montant proposé	Délais d'exécution	Observations (motif rejet/attribution)
1	ETS Hadja Ahamada NIF : 36816/S, Tel : 96 67 35 45	6 921 040 F.CFA TTC	Quinze (15) JOURS	OFFRE RETENUE (conforme et classée première)
2	Entreprise Alhousseini Bachir TEL : 96 98 66 06 /AZ	3 998 400 F.CFA TTC	Quinze (15) JOURS	OFFRE NON RETENUE La non-conformité des marchés similaires et classée deuxième.

Le Directeur Régional



PLAN PRÉVISIONNEL

CABINET DU PREMIER MINISTRE (INITIAL)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2023

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
01	Construction d'un laboratoire de numerisation des archives	SGG	DC	PM	-
02	Construction d'un magasin	SGG	DC	PM	-
03	Acquisition de matériel Informatique	SGG	AOO	PM	04/04/23

COUR DES COMPTES (INITIAL)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2023

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Acquisitions Matériels Roulants	SG	AOO	PM	01/06/23
2	Acquisitions Matériels Informatiques de de Bureau	SG	AOO	PM	02/06/2023
3	Acquisitions Mobilier de Bureau	SG	DRP	PM	05/06/2023
4	Aménagement Salle de Réunion	SG	DC	PM	-



PLAN PRÉVISIONNEL

CABINET DU PREMIER MINISTRE (INITIAL)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2023

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
-	08/02/23	15/02/23	15/02/23	24/02/23	03/03/23	14/03/23	15 Jours	BN
-	27/03/23	05/04/23	05/04/23	14/04/23	21/04/23	02/05/23	45 Jours	BN
13/04/23	14/04/23	15/05/23	19/05/23	30/05/23	06/06/2023	15/06/23	30Jours	BN

COUR DES COMPTES (INITIAL)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2023

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
12/06/23	14/06/2023	14/07/2023	18/07/2023	27/07/2023	03/08/2023	14/08/2023	1 Mois	Union Européenne
13/06/23	14/06/2023	14/07/2023	18/07/2023	27/07/2023	03/08/2023	14/08/2023	1 Mois	Union Européenne
14/06/2023	16/06/2023	30/06/2023	03/07/2023	12/07/2023	19/07/2023	28/07/2023	1 Mois	Union Européenne
	06/06/2023	13/06/2023	13/06/2023	22/06/2023	29/06/2023	10/07/2023	1 Mois	Union Européenne



PLAN PRÉVISIONNEL

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT (INITIAL)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2023

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Travaux de réalisation de trois (03) Stations de Traitement de Boues de Vidange (STBV) dans les régions de Tahoua, Maradi et ZINDER	SG/MHA	AONN	PM	02/05/2023
2	Equipement en Matériels Techniques et Scientifiques au profit du Centre de Formation aux techniques de l'Eau et de l'Assainissement (CFTEA)	SG/MHA	DRP	PM	03/04/2023
3	Acquisition du matériels informatiques	SG/MHA	DC	PM	-
4	Entretien des Véhicules	SG/MHA	DRP	PM	16/01/2023
5	Recrutement d'un cabinet chargé des études de faisabilité pour la réalisation des Systèmes d'Alimentation en Eau Potable dans la région de Zinder	SG/MHA	AMI	PM	11/01/2023

CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES D'AGADEZ

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2023

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Fourniture de Produits Alimentaires (repartis en 6 lots)	DR CROU	A00	PM	03/01/2023
2	Achat de vehicule de fonction 4*4 hilux	DR CROU	Demande de Renseignement et de Prix	PM	21/02/2023
3	Fournitures de Bois et /gaz	DR CROU	DC	PM	03/01/2023
4	Fournitures de Pain	DR CROU	Demande de Renseignement et de Prix	PM	15/02/2023
5	Achat de matériels de couchage	DR CROU	Demande de Renseignement et de Prix	PM	21/03/2023



PLAN PRÉVISIONNEL

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT (INITIAL)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2023

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
11/05/2023	12/05/2023	12/06/2023	16/06/2023	27/06/2023	04/07/2023	13/07/2023	15 mois	MCF/ETAT
12/04/2023	14/04/2023	29/04/2023	02/05/2023	13/05/2023	20/05/2023	29/05/2023	1 mois	BIE
-	16/01/2023	23/01/2023	23/01/2023	01/02/2023	08/02/2023	17/02/2023	1 mois	BIE
25/01/2023	27/01/2023	10/02/2023	13/02/2023	22/02/2023	01/03/2023	10/03/2023	1 mois	BIE
20/01/2023	23/01/2023	22/02/2023	27/02/2023	08/03/2023	15/03/2023	24/03/2023	5 mois	MCF/PROSEHA

CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES D'AGADEZ

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2023

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
07/01/2023	07/02/2023	10/02/2023	12/02/2023	13/02/2023	18/02/2023	25/02/2023	12 mois	Budget National
25/02/2023	08/03/2023	09/03/2023	10/03/2023	11/03/2023	14/03/2022	17/03/2022	1 mois	Budget National
07/01/2023	07/02/2023	11/02/2023	12/02/2023	13/02/2023	18/02/2023	25/02/2023	12 mois	Budget National
20/02/2023	21/02/2023	01/03/2023	03/03/2023	06/03/2023	08/03/2023	10/03/2023	12 mois	Budget National
25/03/2023	05/04/2023	06/04/2023	07/04/2023	08/04/2023	11/04/2023	14/04/2022	30 jours	Budget National



PLAN PRÉVISIONNEL

OFFICE DU BACCALAURÉAT, DES EQUIVALENCES ET DES EXAMENS ET CONCOURS
DU SUPÉRIEUR (INITIAL)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2023

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Fournitures de bureau pour l'organisation du baccalauréat 2023	Directeur Général	AOON	PM	13/01/2023
2	Imprimés pour l'organisation du baccalauréat 2023	Directeur Général	AOON	PM	13/01/2023
3	Transport des membres des jurys dans le cadre de l'organisation du baccalauréat session 2023	Directeur Général	AOON	PM	13/01/2023
4	Feuilles d'examen BTS d'État 2023	Directeur Général	DC	PM	-

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (INITIAL)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2023

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Entretien bâtiments	DG	DC	PM	
2	Assurance	DG	AOON	PM	15/01/23
3	Acquisition équipement scolaire	DG	DC	PM	
4	Acquisition véhicule de fonction	DG	DRP	PM	03/07/23
5	Acquisition matériel informatique	DG	AOON	PM	13/07/23



PLAN PRÉVISIONNEL

OFFICE DU BACCALAURÉAT, DES EQUIVALENCES ET DES EXAMENS ET CONCOURS
DU SUPÉRIEUR (INITIAL)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2023

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
24/01/2023	25/01/2023	24/02/2023	01/03/2023	09/03/2023	20/03/2023	29/03/2023	30 jours	Fonds Propres
24/01/2023	25/01/2023	24/02/2023	01/03/2023	09/03/2023	20/03/2023	29/03/2023	30 jours	Fonds Propres
24/01/2023	25/01/2023	24/02/2023	01/03/2023	09/03/2023	20/03/2023	29/03/2023	30 jours	Fonds Propres
-	30/03/2023	06/04/2023	11/04/2023	18/04/2023	25/04/2023	02/05/2023	7 jours	Fonds Propres

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (INITIAL)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2023

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
	09/01/23	13/01/23	16/01/23	25/01/23	02/02/22	06/02/23	12 mois	ENA
23/01/23	24/01/23	22/02/23	27/02/23	01/03/23	09/03/23	13/03/22	12 mois	ENA
	15/04/23	19/04/23	22/04/23	29/04/23	06/05/23	12/05/23	3mois	ENA
07/07/23	10/07/23	25/07/23	28/07/23	02/08/23	09/08/23	12/08/23	30 jours	ENA
20/07/23	21/07/23	21/08/23	24/08/23	31/08/23	07/09/23	11/09/23	60 jours	ENA



PLAN PRÉVISIONNEL

HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO (INITIAL)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2023

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCOMP ou au CF (5)
1	Fournitures de bureau	DG	DC	PM	-
2	Fournitures et consommables informatiques	DG	DC	PM	-
3	Marché de fourniture en deux (02) lots : Lot 1 : Habillement personnel Lot 2 : habillement malades du bloc opératoire	DG	DRP	PM	19/05/2023
4	Achat de Fournitures hotelieres et consommables de Literie	DG	DC	PM	-
5	Entretien des materiels d'imagerie medicale	DG	DC	PM	-
6	Entretien des bâtiments	DG	DC	PM	-
7	Entretien des materiels d'exploitation	DG	DC	PM	-
8	Entretien du circuit électrique	DG	DC	PM	-
9	Marché de fourniture en deux (02) lot : Lot 1 : Achat de pieces de rechange pour les matériels de froid Lot 2 : Acquisition matériels de froid et electromenager	DG	DRP	PM	13/04/2023
10	Contrat de gardiennage	DG	DC	PM	-
11	Contrat de brancardage	DG	DC	PM	-
12	Marché de travaux en trois (03) lots : Lot 1 : Construction bâtiments administratifs et sociaux Lot 2 : Réhabilitation des bâtiments et chaussées Lot 3 : Construction de infrastructures médicales et techniques	DG	AOO	PM	20/09/2023
13	Acquisition de materiels informatiques et de reseutage	DG	DC	PM	-
14	Acquisition de mobiliers de bureau	DG	DC	PM	-
15	Fourniture et installation des équipements hydrauliques	DG	DC	PM	-
16	Marché de Fournitures en trois (03) lots : Lot 1 : Acquisition autres materiels techniques (tables de consultation , fauteuils de soins.....) Lot 2 : Acquisition d'appareils échographie cardiaque et accessoires Lot 3 : Acquisition matériels de chirurgie (tables orthopédique, boîtes de chirurgie orthopédique etc)	DG	AOO	PM	26/06/2023
17	Fourniture de produits d'hygiène	DG	DRP	PM	14/04/2023
18	Acquisition materiels de transport	DG	DRP	PM	10/05/2023
19	Acquisition materiels d'anesthésie - réanimation - urgences	DG	DRP	PM	15/05/2023
20	Acquisition de materiels d'imagerie médicale	DG	DRP	PM	14/04/2023
21	Fournitures par commande de produits alimentaires	DG	AOO	PM	20/04/2023



PLAN PRÉVISIONNEL

HOPITAL NATIONAL AMIROU BOUBACAR DIALLO (INITIAL)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2023

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
-	01/03/2023	08/03/2023	08/03/2023	17/03/2023	24/03/2023	04/04/2023	03 semaines	Fonds Propres
-	19/04/2023	26/04/2023	26/04/2023	05/05/2023	12/05/2023	23/05/2023	03 semaines	Fonds propres
30/05/202	01/06/2023	15/06/2023	19/06/2023	28/06/2023	05/07/2023	14/07/2023	03 semaines	Fonds propres
-	21/03/2023	28/03/2023	28/03/2023	06/04/2023	13/04/2023	24/04/2023	03 semaines	Fonds propres
-	19/04/2023	26/04/2023	26/04/2023	05/05/2023	12/05/2023	23/05/2023	03 semaines	Fonds propres
-	12/07/2023	19/07/2023	19/07/2023	28/07/2023	04/08/2023	15/08/2023	01 mois	Fonds propres
-	08/06/2023	15/06/2023	15/06/2023	26/06/2023	03/07/2023	12/07/2023	03 semaines	Fonds propres
-	20/04/2023	26/04/2023	26/04/2023	05/05/2023	12/05/2023	23/05/2023	03 semaines	Fonds Propres
22/04/2023	24/04/2023	08/05/2023	11/05/2023	20/05/2023	27/05/2023	05/06/2023	03 semaines	Fonds Propres
-	10/03/2023	16/03/2023	16/03/2023	27/03/2023	03/04/2023	12/04/2023	01 an	Fonds Propres
-	05/04/2023	11/04/2023	11/04/2023	20/04/2023	27/04/2023	08/05/2023	01 an	Fonds Prores
29/09/2023	02/10/2023	01/11/2023	06/11/2023	17/11/2023	24/11/2023	05/12/2023	02 mois	Fonds Propres
-	24/02/2023	03/03/2023	03/03/2023	14/03/2023	21/03/2023	30/03/2023	01 mois	Fonds Propres
-	18/05/2023	25/05/2023	25/05/203	05/06/2023	12/06/2023	21/06/2023	03 semaines	Fonds Prores
-	01/03/2023	08/03/2023	08/03/2023	17/03/2023	24/03/2023	04/04/2023	03 semaines	Fonds Propre
07/07/2023	10/07/2023	09/08/2023	14/08/2023	23/08/2023	30/08/2023	08/09/2023	03 semaines	Fonds Propre
25/04/2023	26/04/2023	10/05/2023	13/05/2023	24/05/2023	31/05/2023	09/06/2023	03 semaines	Fonds Propres
19/05/2023	20/05/2023	03/06/2023	06/06/2023	17/06/2023	24/06/2023	03/07/2023	03 semaines	Fonds Propres
24/05/2023	25/05/2023	08/06/2023	12/06/2023	21/06/2023	28/06/2023	07/07/2023	03 semaines	Fonds Propres
25/04/2023	26/04/2023	10/05/2023	13/05/2023	24/05/2023	31/05/2023	09/06/2023	03 semaines	Fonds Propres
01/05/2023	02/05/2023	01/06/2023	06/06/2023	15/06/2023	22/06/2023	03/07/2023	03 semaines	Fonds Propres



PLAN PRÉVISIONNEL

CONSEIL REGIONAL DE TAHOUA (INITIAL)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2023

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Renouvellement et pose de 07 pompes immergées	SG/CRTA	AOO	PM	15/01/2023
2	Renouvellement et pose de 2 groupes électrogènes	SG/CRTA	AOO	PM	15/01/2023
3	Remise en état de 2 groupes électrogènes	SG/CRTA	DC	PM	-
4	Acquisition des tables bancs pour les établissements secondaires (FCSE-2022)	SG/CRTA	AOO	150 000 000	10/02/2023
5	Construction et équipement de 23 salles de classe au secondaire (FCSE-2021)	SG/CRTA	AOO	PM	01/01/2023
6	Construction et équipement des salles de classe au secondaire (FCSE-2022)	SG/CRTA	AOO	PM	24/03/2023
7	Recrutement Maitre d'œuvre (cabinet) pour l'études et contrôle des travaux de construction des salles de classe au secondaire dans la région de Tahoua	SG/CRTA	AMI	PM	05/01/2023
8	Réhabilitation et renouvellement de l'équipement de 7 villas des collectivités	SG/CRTA	AOO	PM	10/02/2023
8	Construction siège du Conseil Régional extension	SG/CRTA	AOO	PM	20/05/2023
10	Achat sucre ramadam	SG/CRTA	DC	PM	-
11	Achat pneumatiques/batteries	SG/CRTA	DC	PM	-

COMMUNE DE TIBIRI (INITIAL)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2023

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (5)
1	Achat d'un vehicule de fonction pour le Maire	SG / Mairie	DC	PM	-
2	Construction d'une salle de classe en matériaux définitifs à l'école primaire de Angoual Mayaki Rabo	SG / Mairie	DC	PM	-
3	Travaux de rehabilitation de la mini adduction d'eau potable de Tombon bouya	SG / Mairie	DC	PM	-
4	Lot1: Construction d'un mur de cloture en matériaux définitifs au niveau de la Mairie de Tibiri	SG / Mairie	AOO	PM	20/01/2023



PLAN PRÉVISIONNEL

CONSEIL REGIONAL DE TAHOUA (INITIAL)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2023

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
22/01/2023	27/01/2023	26/02/2023	01/03/2023	09/03/2023	16/03/2023	25/03/2023	2 mois	Budget Conseil Régional
22/01/2023	27/01/2023	26/02/2023	01/03/2023	09/03/2023	16/03/2023	25/03/2023	2 mois	Budget Conseil Régional
-	15/04/2023	22/04/2023	24/04/2023	03/05/2023	10/05/2023	13/05/2023	1 mois	Budget Conseil Régional
17/02/2023	22/02/2023	24/03/2023	27/03/2023	04/04/2023	11/04/2023	20/04/2023	3 mois	Budget Conseil Régional et FCSE
10/01/2023	15/01/2023	14/02/2023	19/02/2023	27/02/2023	06/03/2023	15/03/2023	6 mois	Budget Conseil Régional et PICCT
02/04/2023	07/04/2023	07/05/2023	12/05/2023	20/05/2023	27/05/2023	05/06/2023	6 mois	Budget Conseil Régional et PICCT
14/01/2023	19/01/2023	09/02/2023	14/02/2023	22/02/2023	01/03/2023	10/03/2023	6 mois	Budget Conseil Régional et PICCT
17/02/2023	22/02/2023	24/03/2023	27/03/2023	04/04/2023	11/04/2023	20/04/2023	2 mois	Budget Conseil Régional
27/05/2023	01/06/2023	01/07/2023	04/07/2023	13/07/2023	20/07/2023	23/07/2023	6 mois	Budget Conseil Régional et PICCT
-	05/04/2022	12/04/2022	15/04/2022	24/04/2022	01/05/2022	04/05/2022	7 jours	Budget Conseil Régional
-	31/03/2022	07/04/2022	10/04/2022	19/04/2022	26/04/2022	29/04/2022	1 mois	Budget Conseil Régional

COMMUNE DE TIBIRI (INITIAL)

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2023

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (6)	Date d'invitation à Soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (10)	Date de réception avis DGCMP ou CF (11)	Date de signature du contact (12)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (13)	Délai d'exécution (14)	Source de Financement (15)
-	17/04/2023	24/04/2023	24/04/2023	03/05/23	10/05/23	19/05/23	30 jours	COMMUNE
-	16/01/2023	23/01/2023	23/01/2023	01/02/2023	08/02/2023	17/02/2023	90 jours	Fonds de péréquation
-	16/01/2023	23/01/2023	23/01/2023	01/02/2023	08/02/2023	17/02/2023	90 jours	Fonds FRE
27/01/2023	28/01/2023	28/02/2023	10/03/2023	15/03/2023	22/03/2023	25/03/2023	90 jours	COMMUNE



DÉCISION CRD

Décision N°061/ARMP/CRD

du mardi 18 Août 2022, sur l'examen de la recevabilité du recours introduit par le Directeur Général de l'entreprise Expertarium, BP : 10 800 Niamey-Niger, TEL : 96 28 39 27 contre le Ministère de la Justice, relatif à l'appel d'offres ouvert national n°007/2022/MJ/SG/DMP/DSP, portant fourniture de 742 400 fiches d'imprimés.

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD)

- Vu la directive N° 04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine;
- Vu la directive N° 05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu la loi N°2011-37 du 28 octobre 2011 portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public au Niger;
- Vu le décret N°2004-192/PRN/PM du 06 juillet 2004, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends;
- Vu le décret N°2016-641/PRN/PM du **1er décembre 2016**, portant code des Marchés publics et des délégations de service public;
- Vu le décret N°2011-687/PRN/PM du 29 décembre 2011, portant attributions, composition, organisation et modalités de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, et ses textes modificatifs subséquents;
- Vu le décret N° 2022-378/PRN/PM du 27 avril 2022, portant nomination des membres du Conseil National de Régulation des Marchés Publics (CNRMP);
- Vu le règlement Intérieur du Comité de Règlement des Différends;
- Vu la résolution du CNRMP du 02 juin 2022, portant nomination du Président du Comité de Règlement des Différends;
- Vu la requête du Directeur Général de l'Expertarium du 16 Août 2022 ;
- Vu les pièces du dossier;

Statuant en matière de règlement de différend relatif à l'attribution de marchés publics, en sa session tenue à la date sus indiquée à laquelle siégeaient **Messieurs : Moustapha Matta, Président,**

Rabiou Adamou, Madou Yahaya, Hassane Iddé, Chayabou Habou Ibrahim et Madame Bachir Safia Soromey, tous Conseillers à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, membres dudit Comité, assisté de **Messieurs Yacouba Soumana**, Directeur de la Réglementation et des Affaires Juridiques et **Elhadji Magagi Ibrahim**, Chef du Service de Contentieux assurant le secrétariat de séance, après en avoir délibéré conformément à la loi et aux principes généraux de la régulation, a rendu la décision dont la teneur suit :

entre

L'Entreprise Expertarium, soumissionnaire,
Demanderesse, d'une part;

et

Le Ministère de la Justice, Autorité Contractante,
Défendeur, d'autre part;

Faits, procédure et prétentions des parties

Par lettre du vendredi 05 Août 2022, le Secrétaire Général du Ministère de la Justice, Personne Responsable du Marché a notifié au Directeur Général de l'**Entreprise Expertarium**, le rejet de son offre relative à l'appel d'offres susvisé au motif que le formulaire de la lettre de soumission qu'il a présenté n'est pas conforme aux stipulations de l'IC 11.1 des Données Particulières de l'Appel d'Offres du Dossier d'Appel d'Offres (DPAO du DAO).

Aussi, il a porté à la connaissance du requérant que le marché a été provisoirement attribué à la société **SOROUA SARL**, pour un montant de deux cent soixante-quatre millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille francs (264 894 000) CFA avec un délai de livraison de deux (2) mois.

Par lettre du lundi 15 Août 2022, le Directeur Général de l'**Entreprise Expertarium** a introduit un recours préalable pour contester le motif du rejet de son offre.

Il soutient à l'appui de son recours qu'après avoir consulté la clause de l'IC 11.1 des DPAO invoquée pour rejeter son offre, il a relevé qu'aucune mention



DÉCISION CRD

n'a été faite sur le type ou le modèle de la lettre de soumission à renseigner.

Il explique d'une part, qu'il n'a pas été joint dans le DAO, un modèle de lettre de soumission aussi bien dans la version physique qu'électronique et, que d'autre part, nonobstant cette imprécision, il a fourni un modèle standard qui contient tous les engagements, clauses et conditions du dossier d'appel à concurrence.

Par requête reçue le mardi 16 Août 2022 et enregistrée sous le numéro 1307(038), le Directeur Général de l'**Entreprise Expertarium**, a saisi le comité de ce siège.

SUR LA RECEVABILITE

Pour statuer sur la forme d'un recours, le Comité de Règlement des Différends s'assure que la procédure de passation du marché est soumise au Code des marchés publics, vérifie les conditions de forme et de délais de sa saisine.

Le recours préalable doit obéir aux conditions fixées par l'article 165 du code précité selon lesquelles : « Tout candidat s'estimant injustement évincé peut soumettre par écrit un recours préalable auprès de la personne responsable du marché. Une copie de ce recours est adressée au Comité de Règlement des Différends de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ..., Il doit invoquer une violation caractérisée de la réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Sous peine d'irrecevabilité, ce recours doit être exercé dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la publication de l'avis d'appel d'offres ou de la communication du dossier d'appel d'offres, de la notification de la décision d'attribuer ou de ne pas attribuer le marché ou la délégation de service public. Le recours a pour effet de suspendre la procédure de passation ou d'attribution jusqu'à la décision de l'autorité contractante. »

En application des dispositions de l'article 166 du même code, en l'absence de décision favorable dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le dépôt du recours préalable, le requérant dispose de trois (3) jours ouvrables pour présenter un recours devant le Comité de Règlement des Différends.

La requête aux fins de saisine du CRD, doit satisfaire aux conditions prévues par l'article 5 du décret 2004-192/PRN/MEF du 06 juillet 2004, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends qui dispose que « la requête doit contenir les nom et adresse du demandeur, l'objet de la demande, l'exposé sommaire des motifs, l'énonciation des pièces dont

le requérant entend se servir et être accompagnée de la décision attaquée. La requête affranchie d'un timbre fiscal, conformément aux textes en vigueur, est inscrite sur un registre d'ordre tenu par le Secrétariat du Comité. »

En l'espèce, en application des dispositions de l'article 165 précité, à compter du lundi 08 Août 2022, le Directeur Général de l'Entreprise Expertarium avait jusqu'au vendredi 12 Août 2022 pour introduire un recours préalable devant le Secrétaire Général du Ministère de la Justice, ce qu'il n'a fait que le lundi 15 Août 2022 soit, un (1) jour ouvrable après l'expiration des délais de cinq (5) jours.

Le Ministère de la Justice avait jusqu'au vendredi 19 Août 2022 pour répondre à un éventuel recours préalable.

En saisissant le CRD, dès le mardi 16 Août 2022, sans observer le délai de réaction imparti à l'autorité contractante, le requérant a de ce fait exercé un recours prématuré, en violation des dispositions des articles 165 et 166 du code des marchés publics.

En considération de tout ce qui précède, il y a lieu, dès lors, de déclarer irrecevable en la forme, le recours du Directeur Général de l'Entreprise Expertarium contre le Ministère de la Justice.

PAR CES MOTIFS :

- ✓ Déclare, irrecevable en la forme, le recours Directeur Général de l'Entreprise Expertarium contre le Ministère de la Justice, pour violation des dispositions des articles 165 et 166 du code des marchés publics et des délégations de service public;
- ✓ Dit que cette décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur;
- ✓ Dit que le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargé de notifier la présente décision au Directeur Général de l'Entreprise Expertarium ainsi qu'au Ministère de la Justice et de la faire publier au journal des marchés publics.

Fait à Niamey, le 18 Août 2022

Le Président du CRD



DÉCISION CRD

Décision N°060/ARMP/CRD

du mardi 18 Août 2022, sur l'examen de la recevabilité du recours introduit par le Directeur Général du Groupe S.A.O, BP : Niamey-Niger, TEL : (+227) 96 26 33 33 contre le Ministère de la Défense Nationale, relatif à l'appel d'offres ouvert national n°007/MDN/SG/DMP/DSP/2022, portant acquisition d'ameublements au profit de la Gendarmerie Nationale en deux (02) lots.

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD)

- Vu la directive N° 04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine;
 - Vu la directive N° 05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
 - Vu la loi N°2011-37 du 28 octobre 2011 portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public au Niger;
 - Vu le décret N°2004-192/PRN/PM du 06 juillet 2004, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends;
 - Vu le décret N°2016-641/PRN/PM du 1er décembre 2016, portant code des Marchés publics et des délégations de service public;
 - Vu le décret N°2011-687/PRN/PM du **29 décembre 2011**, portant attributions, composition, organisation et modalités de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, et ses textes modificatifs subséquents;
 - Vu le décret N° 2022-378/PRN/PM du 27 avril 2022, portant nomination des membres du Conseil National de Régulation des Marchés Publics (CNRMP);
 - Vu le règlement Intérieur du Comité de Règlement des Différends;
 - Vu la résolution du CNRMP du 02 juin 2022, portant nomination du Président du Comité de Règlement des Différends;
 - Vu la requête du Directeur Général du Groupe S.A.O du 16 Août 2022 ;
 - Vu les pièces du dossier;
- Statuant en matière de règlement de différend relatif

à l'attribution de marchés publics, en sa session tenue à la date sus indiquée à laquelle siégeaient **Messieurs : Moustapha Matta, Président, Rabiou Adamou, Madou Yahaya, Hassane Iddé, Chayabou Habou Ibrahim et Madame Bachir Safia Soromey**, tous Conseillers à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, membres dudit Comité, assisté de **Messieurs Yacouba Soumana**, Directeur de la Réglementation et des Affaires Juridiques et **Elhadji Magagi Ibrahim**, Chef du Service de Contentieux assurant le secrétariat de séance, après en avoir délibéré conformément à la loi et aux principes généraux de la régulation, a rendu la décision dont la teneur suit :

entre

Le Groupe SAO, soumissionnaire, **Demandeur**, d'une part;

et

Le Ministère de la Défense Nationale, Autorité Contractante, **Défendeur**, d'autre part;

Faits, procédure et prétentions des parties

Par courrier du lundi 1er Août 2022, le Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale (MDN), Personne Responsable du Marché a notifié au Directeur Général du **Groupe S.A.O**, le rejet de son offre relative à l'appel d'offres susvisé au motif que les spécifications techniques proposées ne sont pas conformes à celles demandées par le Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

Par ailleurs, il l'a informé que les deux (2) lots ont été attribués à la société OYAMA SARL et aux Établissements EBA, pour les montants respectifs de quarante-deux millions cent quarante-neuf mille huit cent francs (42 149 800) CFA TTC et quarante millions trois cent cinq mille trois cents francs (40 305 300) CFA TTC avec un délai de livraison de quarante-cinq (45) jours.

Par lettre reçue le lundi 08 Août 2022, le Directeur



DÉCISION CRD

Général du Groupe S.A.O a introduit un recours préalable, pour demander des éclaircissements concernant l'attribution du marché.

Il soutient à l'appui de son recours qu'il est moins disant avec une offre financière de vingt-huit millions six cent cinquante mille (28 650 000) CFA HTC et un délai de livraison de trente (30) jours à comparer à celle des ETS EBA.

Il ajoute que contrairement aux prétentions du Ministère de la Défense Nationale, son offre est conforme aux spécifications techniques exigées.

Par requête n°0096/DGSAO/2022, reçue le mardi 16 Août 2022 et enregistrée sous le numéro 1303(037), le Directeur Général du Groupe S.A.O, a saisi le comité de ce siège.

SUR LA RECEVABILITE

Pour statuer sur la forme d'un recours, le Comité de Règlement des Différends s'assure que la procédure de passation du marché est soumise au Code des marchés publics, vérifie les conditions de forme et de délais de sa saisine.

Le recours préalable doit obéir aux conditions fixées par l'article 165 du code précité selon lesquelles : « Tout candidat s'estimant injustement évincé peut soumettre par écrit un recours préalable auprès de la personne responsable du marché. Une copie de ce recours est adressée au Comité de Règlement des Différends de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ..., Il doit invoquer une violation caractérisée de la réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Sous peine d'irrecevabilité, ce recours doit être exercé dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la publication de l'avis d'appel d'offres ou de la communication du dossier d'appel d'offres, de la notification de la décision d'attribuer ou de ne pas attribuer le marché ou la délégation de service public. Le recours a pour effet de suspendre la procédure de passation ou d'attribution jusqu'à la décision de l'autorité contractante. »

En application des dispositions de l'article 166 du même code, en l'absence de décision favorable dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le dépôt du recours préalable, le requérant dispose de trois (3) jours ouvrables pour présenter un recours devant le Comité de Règlement des Différends.

La requête aux fins de saisine du CRD, doit satisfaire aux conditions prévues par l'article 5 du décret 2004-192/PRN/MEF du 06 juillet 2004,

fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends qui dispose que « la requête doit contenir les nom et adresse du demandeur, l'objet de la demande, l'exposé sommaire des motifs, l'énonciation des pièces dont le requérant entend se servir et être accompagnée de la décision attaquée. La requête affranchie d'un timbre fiscal, conformément aux textes en vigueur, est inscrite sur un registre d'ordre tenu par le Secrétariat du Comité. »

En l'espèce, le Directeur Général du Groupe S.A.O a introduit son recours préalable, le lundi 1er 08 Août 2022, après avoir reçu la notification du rejet de son offre, le lundi 1er août 2022.

N'ayant pas reçu de réponse, à compter du mardi 16 Août 2022, le requérant avait jusqu'au jeudi 18 Août 2022 pour saisir le CRD, ce qu'il a fait, dès le mardi 16 Août 2022, soit dans les délais et les formes requis.

En considération de tout ce qui précède, il y a lieu, dès lors, de déclarer recevable en la forme, le recours du Directeur Général du Groupe S.A.O contre le Ministère de la Défense Nationale.

PAR CES MOTIFS :

- ✓ Déclare, recevable en la forme, le recours du Directeur Général du Groupe S.A.O contre le Ministère de la Défense Nationale;
- ✓ Dit qu'un Conseiller est désigné pour instruire le dossier;
- ✓ Dit qu'en application de l'article 167 du code des marchés publics, la procédure de passation du marché est suspendue, en attendant la décision au fond du Comité de Règlement des Différends;
- ✓ Dit que les documents originaux relatifs à la procédure du marché doivent être transmis à l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans les meilleurs délais;
- ✓ Dit que cette décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur;
- ✓ Dit que le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargé de notifier au Directeur Général du Groupe S.A.O Bureau ainsi qu'au Ministère de la Défense Nationale, la présente décision qui sera publiée au journal des marchés publics.

Fait à Niamey, le 18 Août 2022

Le Président du CRD



DÉCISION CRD

Décision N°068/ARMP/CRD

du mardi 09 Août 2022, sur l'examen de la recevabilité du recours introduit par le Directeur Général de l'Entreprise Niger Equipement de Bureau, BP 56 Niamey-Niger, TEL (+227) 81 80 80 29 contre le Ministère de l'Education Nationale, relatif à la Demande de Renseignement et des Prix, portant sur l'acquisition de matériels informatiques pour l'organisation de la journée d'excellence.

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD)

- Vu la directive N° 04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine;
- Vu la directive N° 05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu la loi N°2011-37 du 28 octobre 2011 portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public au Niger;
- Vu le décret N°2004-192/PRN/PM du 06 juillet 2004, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends;
- Vu le décret N°2016-641/PRN/PM du 1er décembre 2016, portant code des Marchés publics et des délégations de service public;
- Vu le décret N°2011-687/PRN/PM du 29 décembre 2011, portant attributions, composition, organisation et modalités de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, et ses textes modificatifs subséquents;
- Vu le décret N° 2022-378/PRN/PM du 27 avril 2022, portant nomination des membres du Conseil National de Régulation des Marchés Publics (CNRMP);
- Vu le règlement Intérieur du Comité de Règlement des Différends;
- Vu la résolution du CNRMP du 02 juin 2022, portant nomination du Président du Comité de Règlement des Différends;
- Vu la requête du Directeur Général du Groupe S.A.O du 16 Août 2022 ;
- Vu les pièces du dossier;
- Vu entendu le rapport d'instruction ;

Statuant en matière de règlement de différend relatif à l'attribution de marchés publics, en sa session tenue à la date sus indiquée à laquelle siégeaient **Messieurs : Moustapha Matta, Président, Madou Yahaya, Hassane Iddé, Fodi Assoumane et Madame Bachir Safia Soromey**, tous Conseillers à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, membres dudit Comité, assisté de **Messieurs Yacouba Soumana**, Directeur de la Réglementation et des Affaires Juridiques et **Elhadji Magagi Ibrahim**, Chef du Service de Contentieux assurant le secrétariat de séance, après en avoir

délibéré conformément à la loi et aux principes généraux de la régulation, a rendu la décision dont la teneur suit :

entre

Le Groupe SAO, soumissionnaire, **Demandeur**, d'une part;

et

Le Ministère de la Défense Nationale, Autorité Contractante, **Défendeur**, d'autre part;

Rappel des Faits

Le Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale (MDN), Personne Responsable du Marché a notifié le 1er Août 2022, au Directeur Général du **Groupe S.A.O**, le rejet de son offre relative à l'appel d'offres susvisé au motif que les spécifications techniques proposées ne sont pas conformes à celles demandées par le Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

Par ailleurs, il l'a informé que les deux (2) lots ont été attribués à la société OYAMA SARL et aux Établissements EBA, pour les montants respectifs de quarante-deux millions cent quarante-neuf mille huit cent francs (42 149 800) CFA TTC et quarante millions trois cent cinq mille trois cents francs (40 305 300) CFA TTC avec un délai de livraison de quarante-cinq (45) jours.

Le 08 Août 2022, le Directeur Général du Groupe S.A.O a introduit un recours préalable, pour demander des éclaircissements concernant l'attribution du marché.

Le 16 Août 2022, le Directeur Général du groupe S.A.O a saisi CRD qui a rendu la décision n°000060/ARMP/CRD du 18 Août 2022, dont la teneur suit :

- ✓ Déclare, recevable en la forme, le recours du Directeur Général du Groupe S.A.O contre le Ministère de la Défense Nationale;
- ✓ Dit qu'un Conseiller est désigné pour instruire le dossier;
- ✓ Dit qu'en application de l'article 167 du code des marchés publics, la procédure de passation du marché est suspendue, en attendant la décision au fond du Comité de Règlement des Différends;
- ✓ Dit que les documents originaux relatifs à la procédure du marché doivent être transmis à l'Agence de Régulation des



DÉCISION CRD

Marchés Publics dans les meilleurs délais;

- ✓ Dit que cette décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur;
- ✓ Dit que le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargé de notifier au Directeur Général du Groupe S.A.O Bureau ainsi qu'au Ministère de la Défense Nationale, la présente décision qui sera publiée au journal des marchés publics.

C'est en application de cette décision que, le Secrétariat Exécutif de l'ARMP a demandé le 23 Août 2022, au Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale la transmission des documents originaux relatifs à la procédure de passation du marché, aux fins d'instruction du dossier, ce qu'il a fait par courrier reçu le 30 Août 2022.

LES MOYENS DEVELOPPES A L'APPUI DU RECOURS

Le requérant soutient à l'appui de son recours que contrairement aux prétentions du Ministère de la Défense Nationale, son offre est conforme aux spécifications techniques demandées.

Il ajoute qu'il est également moins disant avec une offre financière de vingt-huit millions six cent cinquante mille (28 650 000) CFA HTC et un délai de livraison de trente (30) jours à comparer à celle des ETS EBA, d'un montant de quarante millions trois cent cinq mille trois cents francs (40 305 300) CFA TTC.

LES MOTIFS DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

Le Ministère de la Défense Nationale prétend que les spécifications techniques proposées par le requérant ne sont pas conformes à celles demandées par le Dossier d'Appel d'Offres, d'où le rejet de son offre.

L'OBJET DU DIFFEREND

Le différend porte sur la non-conformité des spécifications techniques proposées par le groupe S.A.O au DAO n°007/MDN/SG/DMP/DSP/2022, portant acquisition d'ameublements au profit de la Gendarmerie Nationale en deux (02) lots.

EXAMEN AU FOND DU DIFFEREND

Le Comité de Règlement des Différends, après avoir entendu le conseiller instructeur en son rapport, auditionné les parties et suite aux débats constate que, comme l'a relevé la PRM, les spécifications techniques proposées par le groupe S.A.O ne sont pas conformes au point 5.3.1 du Cahier des Clauses Techniques du DAO qui dit que les fournitures doivent être conformes aux spécifications et normes demandées sous peine de rejet.

A cet effet, le DAO a indiqué en Nota Bene, que des échantillons étaient disponibles à la Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public à l'annexe du MDN.

Le Tableau de comparaison des spécifications techniques demandées avec celles proposées par le Groupe SAO fait ressortir les non-conformités suivantes :

Désignation des matériels	Quantité demandée	Quantité proposées	Spécifications techniques demandés	Spécifications techniques proposées	Conformité
Chaises visiteur agent industrielle	200	200	Chaises visiteur agent industrielle	Chaises visiteur agent	NC
Machines à laver	02	02	LGF 51P 12 Capacité 15Kg ; vitesse 1100 ; TR/MIN	15Kg, LGF ; 1P 12, vitesse 1100 ; TR/MIN	NC
Machine sèche-linge	02	02	LG 9 V 71	LG 9 V	NC
Salons ministériels	03	03	Importé en cuir	importé	NC

Le tableau ci-dessus fait ressortir que les caractéristiques des chaises visiteur, des machines à laver et sèche-linge, des salons ministériels proposés par le requérant ne sont pas conformes aux spécifications techniques exigées au point précité.

Aussi, il a été relevé comme l'a reconnu le requérant que cette non-conformité de certains matériels s'explique par le fait que ce dernier n'a pas consulté les échantillons qui étaient pourtant disponibles au lieu indiqué dans le DAO.

En considération de tout ce qui précède, il y a lieu dès lors de déclarer le recours non fondé, le recours du groupe SAO contre le Ministère de la Défense Nationale.

PAR CES MOTIFS :

- ✓ Déclare, non fondé, le recours du groupe SAO contre le Ministère de la Défense Nationale relatif à l'AON n°007/MDN/SG/DMP/DSP/2022, portant acquisition d'ameublements au profit de la Gendarmerie Nationale en deux (02) lots;
- ✓ Dit, que les spécifications techniques de matériels proposés ne sont pas conformes à celles exigées par le DAO ;
- ✓ Confirme, les résultats des travaux de la commission d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et d'attribution du marché;
- ✓ Ordonne, la levée de la suspension de la procédure de passation du marché;
- ✓ Dit, que la décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ✓ Dit que le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargé de notifier au Directeur Général du groupe SAO ainsi qu'au Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale, la présente décision qui sera publiée au journal des marchés publics.

Fait à Niamey, le 07 Septembre 2022

Le Président du CRD



**Champ d'application
des différents modes de
passation des marchés
publics au Niger**